



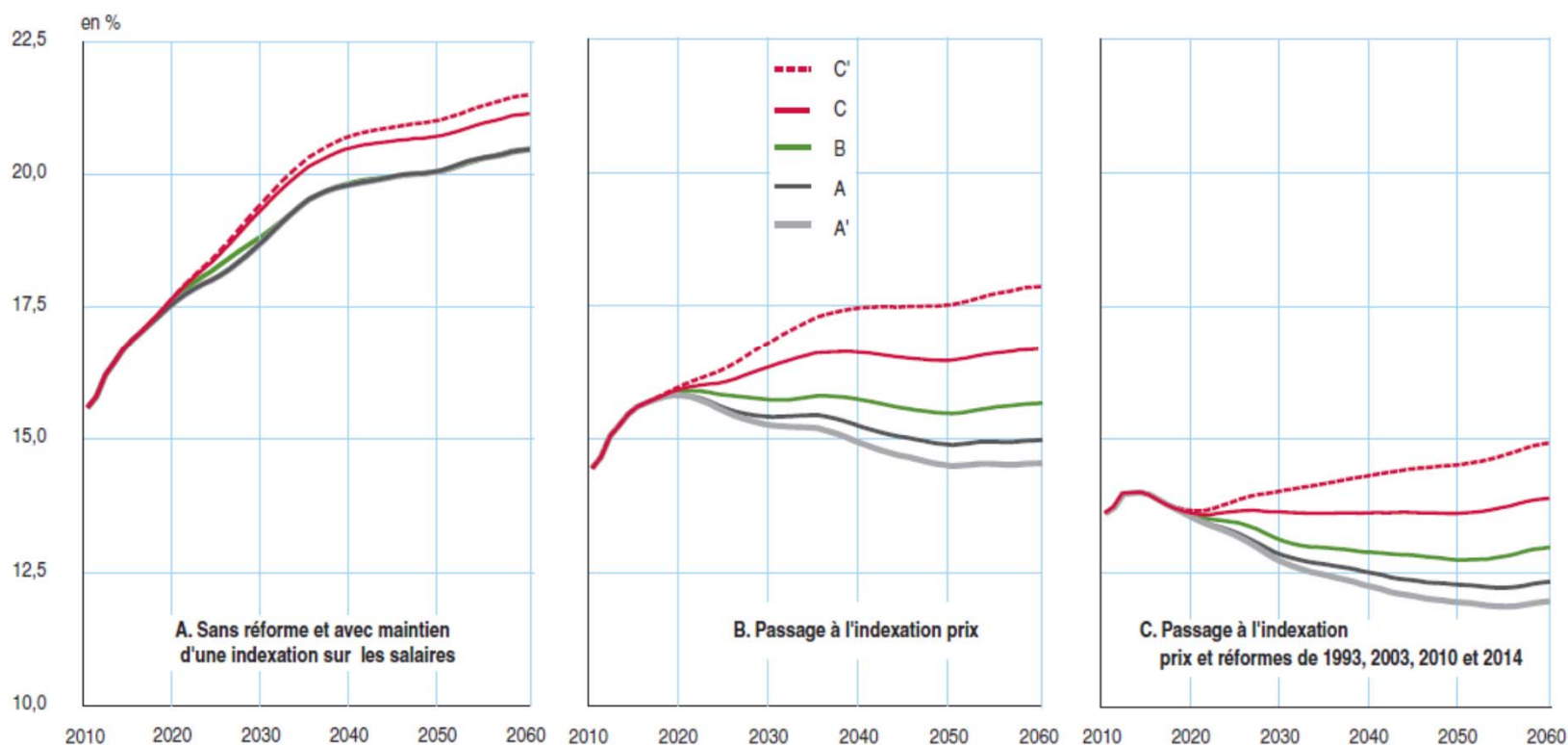
# Résultats de simulations de variantes de revalorisation

Séance plénière du COR  
11 février 2015

Secrétariat général du COR

# D'après l'INSEE, un impact très fort des modalités de revalorisation sur la masse des prestations de retraite [Document n°10]

**1** Part des dépenses de pensions dans le PIB, selon la législation et le scénario macroéconomique



## Pour aller plus loin que ce chiffrage ...

- L'étude INSEE estime l'effet de la revalorisation en « réécrivant le passé » : qu'en est-il si l'on applique une revalorisation selon les salaires **uniquement en projection** ?
- Effets distincts de la revalorisation des droits avant liquidation (notamment les salaires portés au compte au RG) et de la revalorisation des pensions liquidées ?
- Effets d'une revalorisation selon les salaires dans les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO ?



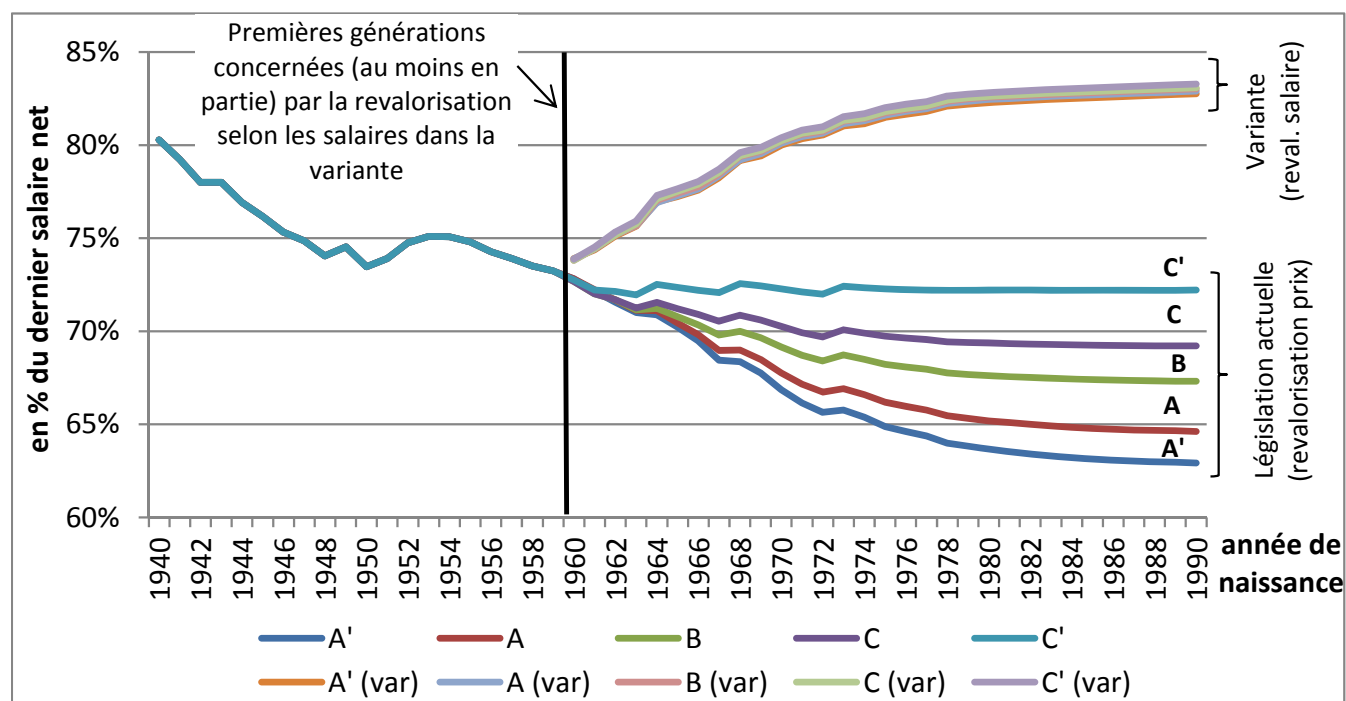
## Les simulations réalisées pour cette séance du COR

- Revalorisation selon le taux de croissance annuelle du revenu d'activité moyen (plutôt que les prix) à **partir de 2019** pour :
  - Le **minimum contributif** au RG, et/ou
  - Les **salaires portés au compte** au RG, et/ou
  - Les **pensions liquidées** au RG et dans les régimes de la fonction publique, et/ou
  - Les **valeurs d'achat et de service** des points AGIRC et ARRCO
- Projections réalisées par les principaux régimes de retraite (CNAV, AGIRC-ARRCO, CNRACL, FPE) + simulations sur cas types de la DREES
- Du fait des délais : projections uniquement sous les hypothèses des **scénarios B et C'** du COR

# Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

## 1) Effets sur la pension et le taux de remplacement à la liquidation [Doc n°11, p. 2]

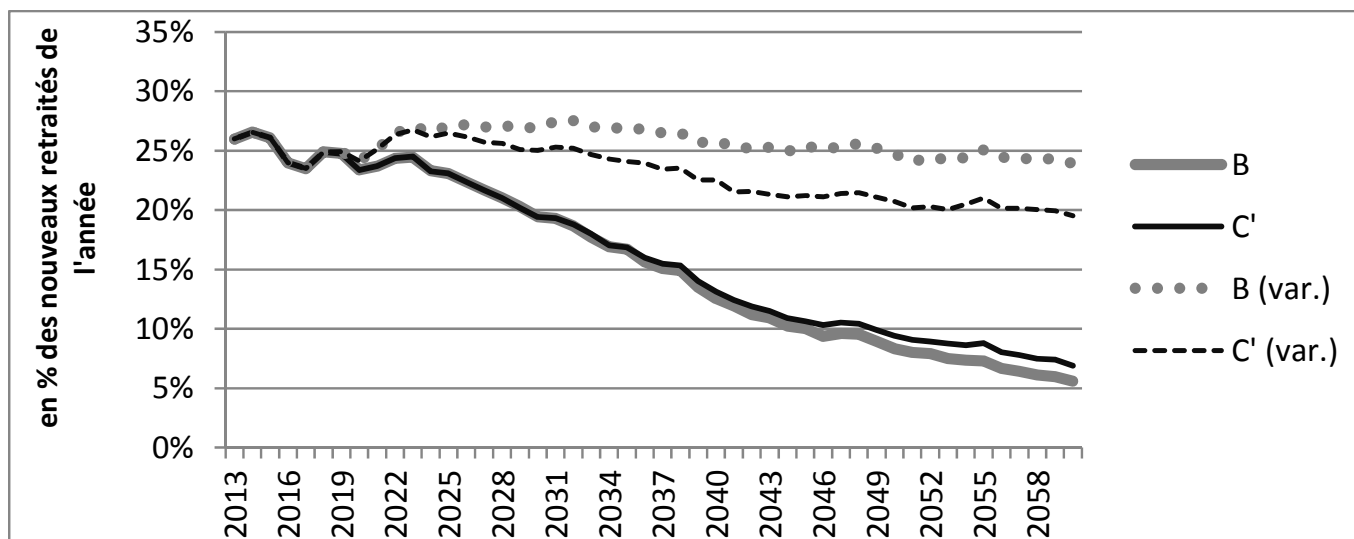
Génération 1940 à 1990 – cas type de non-cadre du secteur privé (cas n° 2)



Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

## 2) Effets sur le minimum contributif à la CNAV [Doc n°12, p. 3]

Part des bénéficiaires du minimum contributif  
parmi les nouveaux retraités de la CNAV

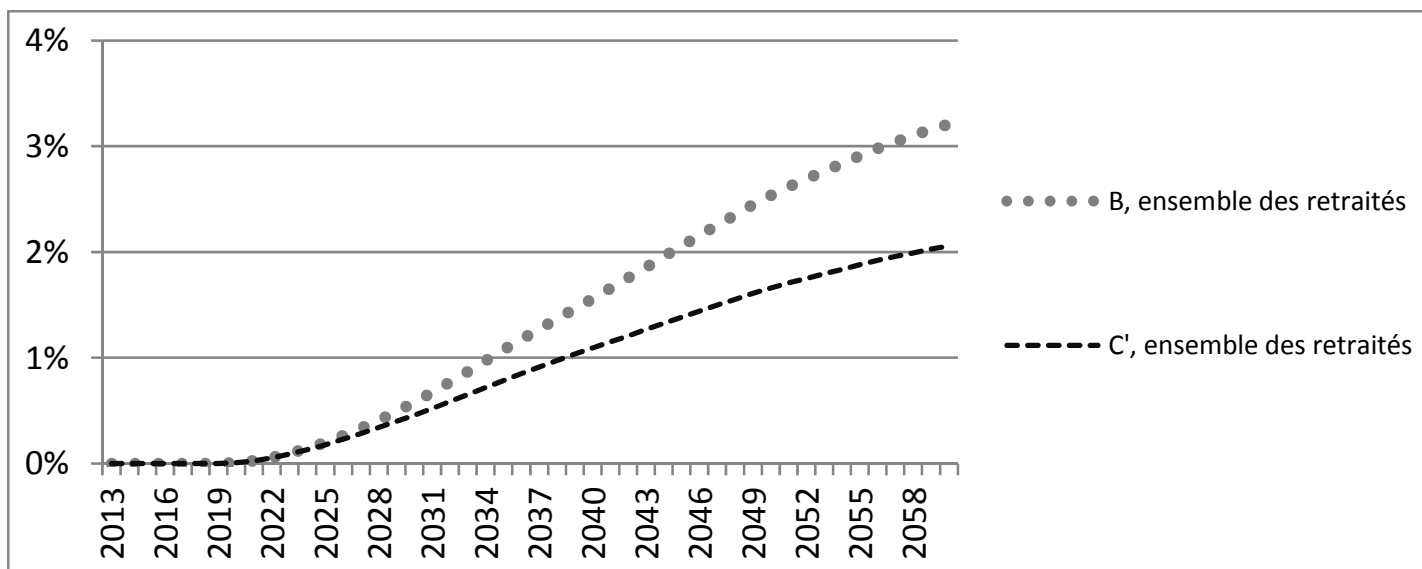


*Remarque* : en cas de revalorisation selon les salaires, le montant du minimum contributif se stabiliserait à **23% du revenu d'activité moyen** à partir de 2019 (alors qu'il pourrait baisser jusqu'à **10%** en 2060 dans le scénario A', en cas de revalorisation selon l'inflation)

Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

## 2) Effets sur le minimum contributif à la CNAV [Doc n°12, p. 4]

**Impact sur la pension moyenne de droit direct versée par la CNAV de l'hypothèse de revalorisation selon les salaires du minimum contributif**

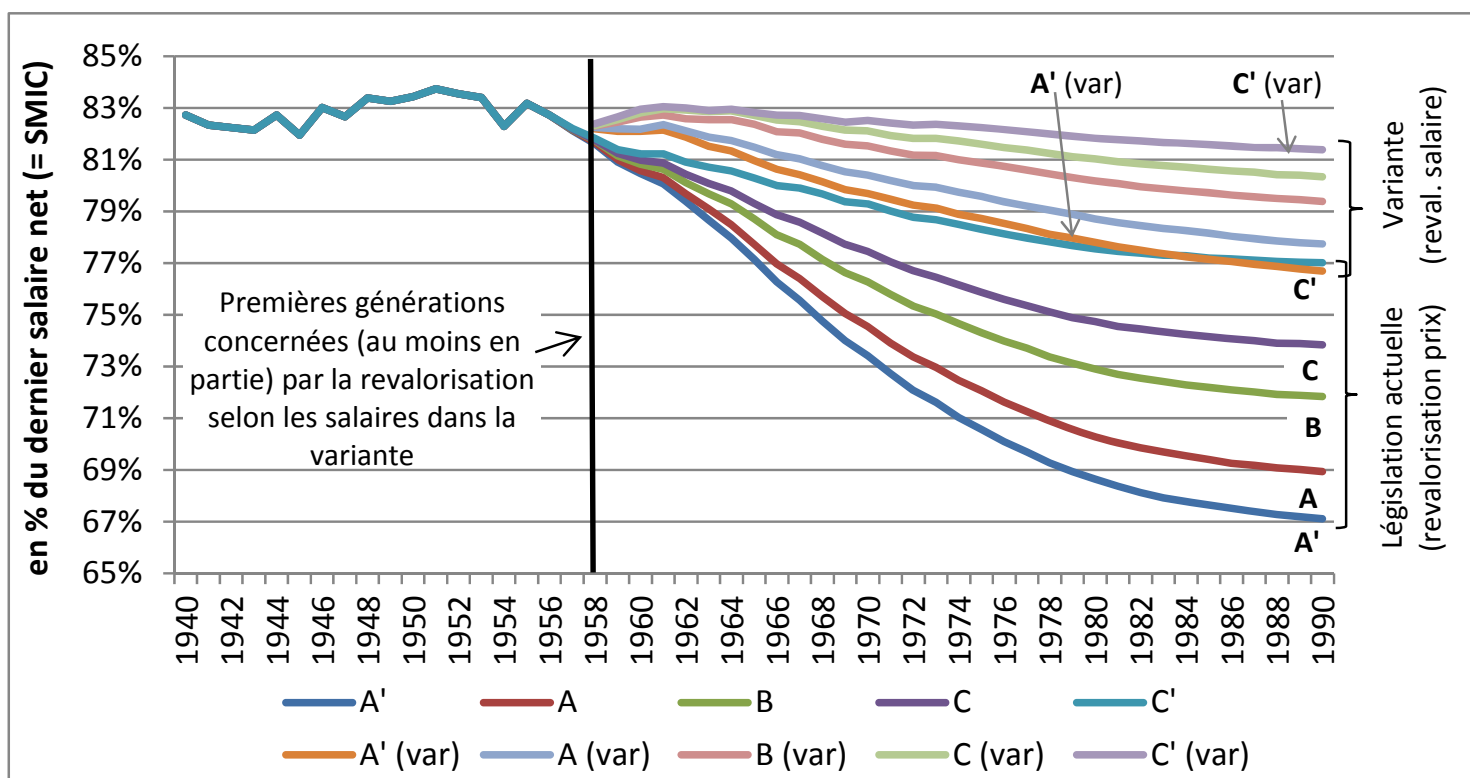


*Remarque* : impact sur la masse de pensions de droit direct CNAV de l'ordre de **+0,1 à +0,15 % du PIB** en 2060

Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

## 2) Effets sur le minimum contributif à la CNAV [Doc n°12, p. 6]

**Taux de remplacement net à l'issue d'une carrière complète,  
entièrement cotisée au SMIC**

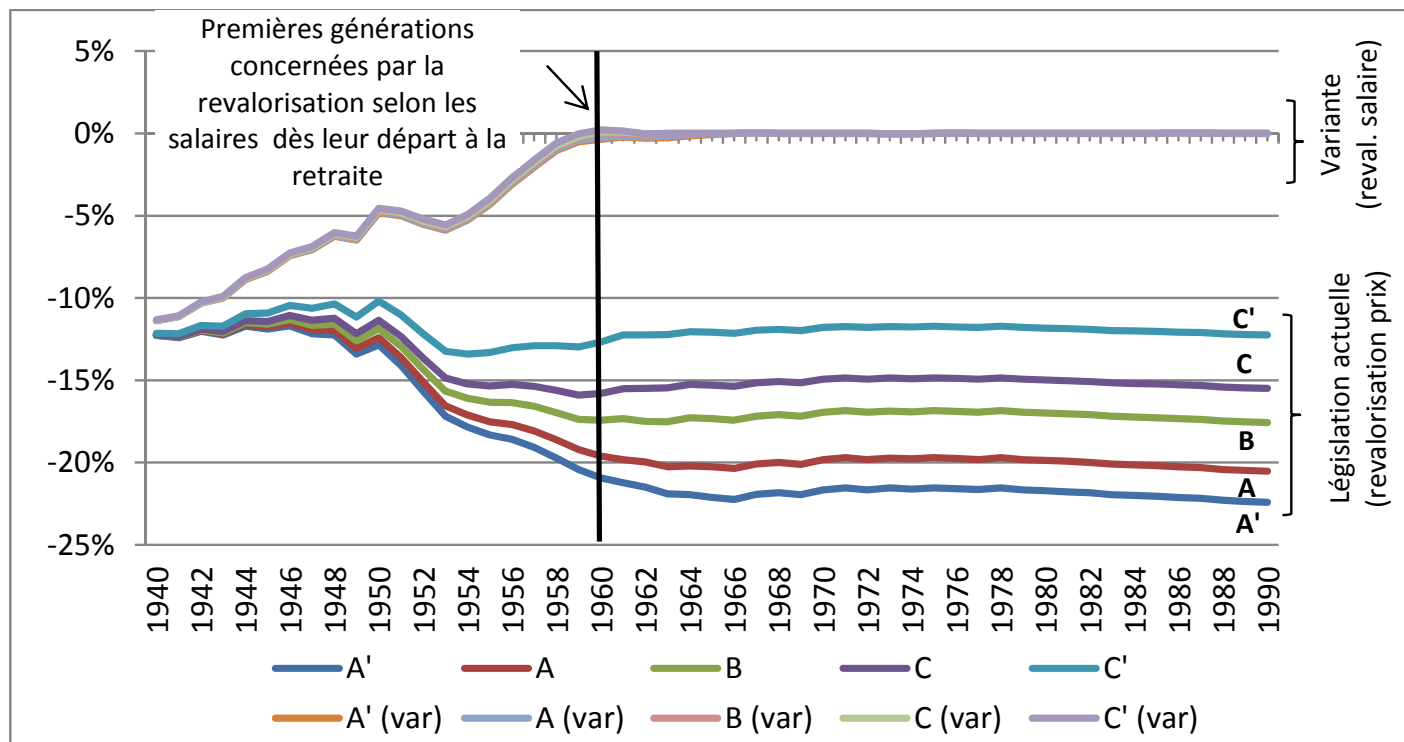




Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

### 3) Effets sur la pension moyenne et la masse des prestations de droit direct de l'ensemble des retraités [Doc n°11, p. 7]

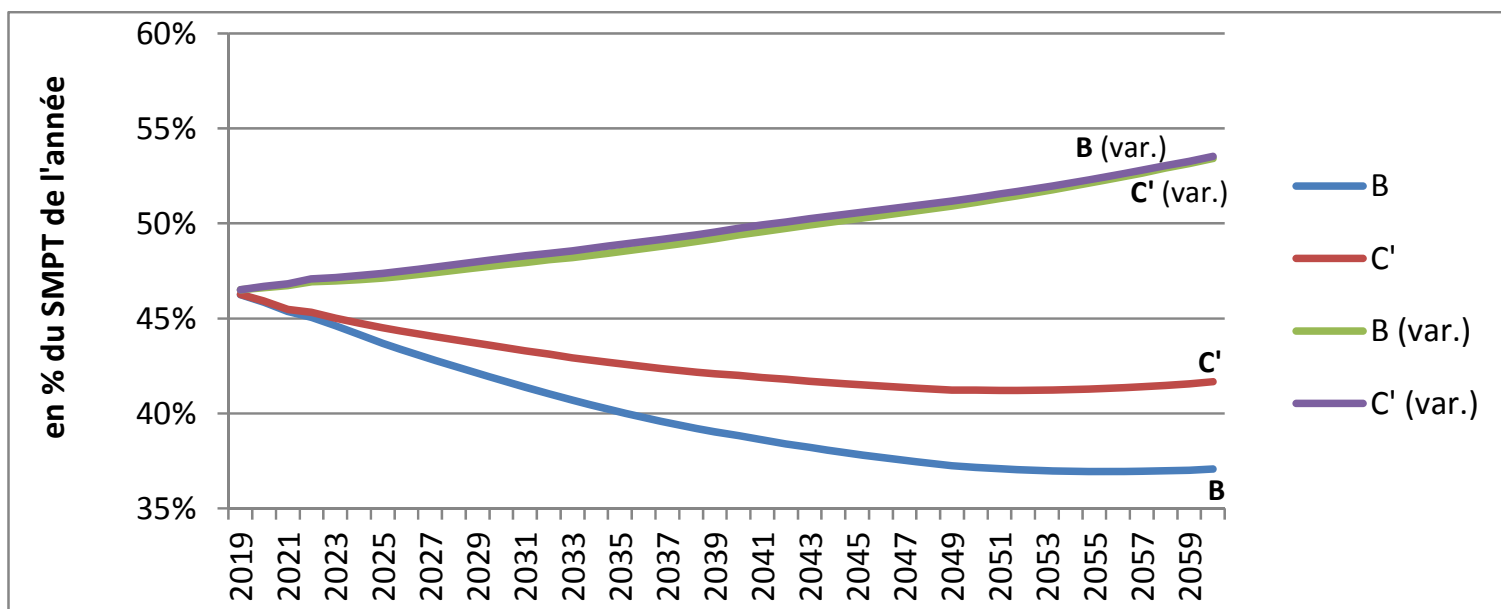
**Érosion du niveau relatif de pension pour le cas type n°2 du COR  
(moyenne sur l'ensemble de la durée de retraite par rapport à la liquidation)**



Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

### 3) Effets sur la pension moyenne et la masse des prestations de droit direct de l'ensemble des retraités [Doc n°11, p. 10]

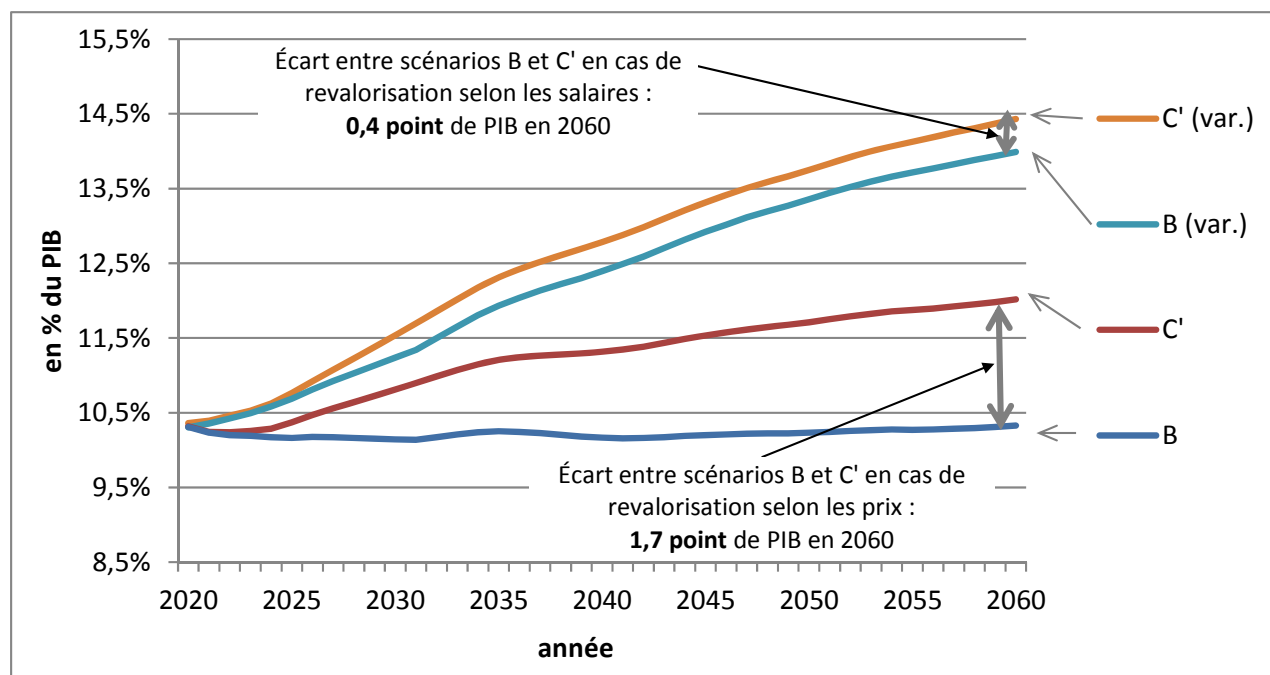
**Pensions moyennes de droit direct de l'ensemble des retraités selon la modalité de revalorisation des droits avant liquidation et des pensions liquidées projection 2020-2060**  
Scénarios B et C' du COR



Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

### 3) Effets sur la pension moyenne et la masse des prestations de droit direct de l'ensemble des retraités [Doc n°11, p. 11]

**Masse des pensions de droit direct de retraite dans les principaux régimes selon la modalité de revalorisation des droits avant liquidation et des pensions liquidées projection 2020-2060 (en % du PIB)**  
Scénarios B et C' du COR



## Pour résumer

- Effets de la **revalorisation selon les salaires** (à partir de 2019) sur les **taux de remplacement** à l'issue d'une carrière complète
  - Non-cadre du privé : **83%** du dernier salaire (entre 63 et 72% à légis. actuelle)
- ... et effets sur les **masses des pensions de droit direct** (scénario B, resp. C')
  - **+3,7 points** de PIB (resp. +2,5)
  - dont **+1,4 point** de PIB (resp. +1,2) du fait de la revalorisation des salaires portés aux comptes à la CNAV
  - Et dont : **+0,15 point** (resp. +0,1) du fait de la revalorisation du minimum contributif
- **Écarts entre les scénarios B et C' en 2060**
  - **0,4 point de PIB** en cas de revalorisation selon les salaires
  - ... contre **1,7 point** en cas de revalorisation selon l'inflation (= légis. actuelle)



CONSEIL D'ORIENTATION  
DES RETRAITES

---

# Merci de votre attention

*Tous les documents du COR sur*  
[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)

